

Contribution de la FFCM à la consultation publique relative au futur cahier des charges de la filière REP Textile, Linge de maison et Chaussure

Introduction

La Fédération française de la cordonnerie multiservice (FFCM) salue le travail engagé pour l'élaboration du futur cahier des charges de la filière REP Textile, Linge de maison et Chaussure.

La mise en place du Bonus Réparation a démontré qu'une politique publique ambitieuse pouvait contribuer à développer la réparation, soutenir les entreprises de proximité et allonger la durée de vie des produits.

Le futur cahier des charges constitue une étape essentielle pour consolider cette dynamique. À ce titre, la FFCM formule plusieurs propositions destinées à renforcer l'efficacité du dispositif tout en restant pleinement dans le cadre des missions confiées aux éco-organismes.

Ces propositions poursuivent un objectif unique : permettre au futur dispositif d'être plus efficace, plus évolutif et davantage construit avec les professionnels qui le mettent quotidiennement en œuvre.

1. Innovation, réparabilité et allongement de la durée de vie

La réparation ne constitue pas uniquement une réponse aux produits usagés. Elle représente également une source majeure d'innovation au service de l'économie circulaire.

Les réparateurs disposent d'une connaissance unique des produits après plusieurs années d'utilisation. Ils identifient les défauts récurrents, les causes d'usure, les difficultés de démontage, les pièces indisponibles ainsi que les opérations d'entretien permettant d'allonger significativement la durée de vie des produits. Cette expertise de terrain constitue une source d'information précieuse pour les fabricants, les chercheurs et les pouvoirs publics.

Le futur cahier des charges pourrait ainsi encourager :

- la remontée structurée des retours d'expérience issus des ateliers ;
- le développement de programmes de recherche appliquée consacrés à la réparabilité, à l'entretien et à la durée de vie des produits ;
- le soutien à des expérimentations portant sur l'entretien préventif, les nouvelles techniques de réparation ou toute autre pratique permettant de prolonger la durée d'usage des produits.

Développer les travaux sur un label de réparabilité

Le futur cahier des charges pourrait également encourager les travaux de recherche, d'expérimentation et d'évaluation visant à développer un label de réparabilité adapté aux produits de la filière TLC.

En s'appuyant sur les retours d'expérience des réparateurs, des fabricants et des autres acteurs de la filière, ces travaux permettraient de faire progresser les méthodes d'évaluation existantes et de disposer, à terme, d'un outil fiable favorisant l'écoconception, l'information des consommateurs et l'allongement de la durée de vie des produits.

2. Développement des compétences et des capacités de réparation

L'ambition de développer durablement la réparation suppose de renforcer les compétences de l'ensemble des acteurs de la filière.

Cette montée en compétences ne concerne pas uniquement les réparateurs. Elle implique également les concepteurs, responsables qualité, équipes de développement, acheteurs, opérateurs de tri et acteurs du réemploi, dont les décisions influencent directement la réparabilité des produits.

Le cahier des charges pourrait ainsi prévoir que les actions de formation soutenues concernent l'ensemble de cette chaîne de compétences.

Les besoins de formation continue des professionnels déjà installés mériteraient également d'être identifiés comme un objectif permanent du dispositif, de même que les parcours permettant de reconnaître les compétences acquises par l'expérience.

Le développement de la réparation suppose également de renforcer les capacités de la filière à investir, transmettre les savoir-faire et maintenir un maillage territorial équilibré.

Une attention particulière pourrait être portée aux liens entre collecte, tri, réparation et réemploi. Les opérateurs chargés du tri gagneraient notamment à être mieux formés afin d'identifier les produits pouvant être réparés avant leur orientation vers le recyclage.

Le cahier des charges pourrait enfin permettre d'expérimenter la remise en état de produits présentant uniquement des défauts mineurs lorsque ces interventions permettent effectivement d'éviter leur destruction ou leur déclassement, sans se substituer aux obligations qui incombent aux producteurs et aux distributeurs.

Ces différentes actions montrent que le développement de la réparation repose avant tout sur l'expertise technique des professionnels qui interviennent quotidiennement sur les produits. Cette expertise constitue un élément essentiel à la réussite du dispositif.

3. Gouvernance partagée et représentation paritaire des professionnels

Les propositions précédentes reposent toutes sur une même réalité : les réparateurs assurent quotidiennement la mise en œuvre de la politique publique de réparation et disposent d'une expertise technique que ne peuvent acquérir ni les producteurs, ni les distributeurs, ni les éco-organismes.

Cette expertise est portée collectivement par les organisations professionnelles, qui assurent le lien entre les entreprises de terrain, les éco-organismes et les pouvoirs publics.

Il apparaît dès lors légitime que cette expertise soit représentée à un niveau équivalent à celui des producteurs au sein de la gouvernance du dispositif.

La FFCM propose ainsi que le futur cahier des charges prévoie la création d'une instance permanente de gouvernance de la réparation, intégrée aux organes de pilotage de l'éco-organisme.

Cette instance reposerait sur une représentation paritaire des producteurs et des organisations professionnelles représentatives de la réparation pour toutes les décisions relatives au développement, au fonctionnement et à l'évolution du Bonus Réparation ainsi qu'aux actions conduites en faveur de la réparation.

Elle pourrait notamment être chargée :

- de définir les priorités de développement de la réparation ;
- d'orienter les programmes d'expérimentation et de recherche ;
- de suivre les travaux consacrés au label de réparabilité ;
- de proposer les évolutions du Bonus Réparation ;
- d'évaluer les résultats obtenus et de recommander les adaptations nécessaires.

Une telle gouvernance reconnaîtrait que la réussite de la filière repose autant sur les entreprises qui mettent les produits sur le marché que sur celles qui assurent leur maintien en usage. Elle permettrait de fonder les décisions sur une expertise véritablement partagée, au bénéfice de l'ensemble de la filière.

4. Pilotage, communication et évaluation des résultats

Le futur cahier des charges gagnerait enfin à renforcer le pilotage de la réparation en définissant des objectifs de résultats clairement identifiés et évalués régulièrement.

Au-delà du suivi des moyens engagés, une véritable trajectoire de développement pourrait être construite à partir d'indicateurs mesurant notamment :

- l'évolution du nombre de réparations réalisées ;
- le développement du réseau de réparateurs ;
- la couverture territoriale ;
- les compétences développées ;
- les résultats des expérimentations ;
- les effets environnementaux obtenus ;
- les coûts administratifs supportés par les entreprises.

Renforcer l'efficacité des actions de communication en faveur de la réparation

Le futur cahier des charges pourrait également prévoir une évaluation régulière des actions de communication menées par l'éco-organisme afin d'en mesurer l'efficacité sur la connaissance des dispositifs existants, le recours à la réparation et l'évolution des comportements des consommateurs.

Les enseignements tirés de ces évaluations permettraient d'adapter progressivement les messages, les supports et les publics ciblés afin d'en renforcer l'impact.

Cette communication pourrait promouvoir plus largement les bénéfices environnementaux, économiques et sociaux de la réparation, valoriser les métiers de la réparation, mieux faire connaître le réseau des réparateurs labellisés ainsi que les démarches d'écoconception engagées par les producteurs, dans une logique d'allongement de la durée de vie des produits.

L'évaluation annuelle de ces objectifs permettrait d'adapter progressivement le dispositif tout au long de la période d'agrément.

Conclusion

La FFCM considère que le projet de cahier des charges constitue une opportunité majeure pour franchir une nouvelle étape dans le développement de la réparation.

En renforçant l'innovation, les compétences, une gouvernance réellement partagée entre producteurs et réparateurs ainsi que le pilotage par les résultats, le futur cahier des charges donnera aux éco-organismes les moyens de faire évoluer efficacement le dispositif tout en s'appuyant sur l'expertise des professionnels qui assurent quotidiennement la prolongation de la durée de vie des produits.

Cette approche permettra de favoriser durablement l'allongement de la durée de vie des produits, de renforcer les entreprises de proximité et de contribuer pleinement aux objectifs de l'économie circulaire.